

N° 03

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT
DE VOIRIES -
PROGRAMME
VOIRIE 2ÈME
SEMESTRE 2021 -
TRAVAUX
D'ENROBÉS

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629_CC_D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : EVELYNE CHOUVIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière de voirie d'intérêt communautaire,

Considérant le besoin de réaliser des travaux d'aménagement de voiries « programme voirie du 2ème semestre 2021 », travaux d'enrobés sur le territoire de Loire Forez agglomération,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Ce programme permettra la réalisation de divers travaux préparatoires et de couche de roulement sur les voiries d'intérêt communautaire.

La commission d'appel d'offres a choisi es critères de jugement des offres suivants :

- prix des prestations (70 %)
- valeur technique (30 %).

Les prestations sont réparties en cinq lots :

N° lot	Attributaires	Montant du DQE
01 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Saint-Bonnet-le-Courreau, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Saint-Didier-sur-Rochefort et Vêtre-sur-Anzon	EUROVIA DALA (Riorges – 42)	219 483.55 € HT
02 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Chalain-le-Comtal, Précieux et Savigneux	EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST (Andrézieux-Bouthéon – 42)	225 368 € HT
03 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Chenereilles et Marols	EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST (Andrézieux-Bouthéon – 42)	64 865.50 € HT
04 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Chambles, Périgneux, Saint-Just Saint-Rambert et La Tourette	EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST (Andrézieux-Bouthéon – 42)	144 597 € HT
05 – Travaux d'aménagement de voirie sur les communes de Mornand-en-Forez et Savigneux	EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST (Andrézieux-Bouthéon – 42)	245 390 € HT

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 15 juin 2021.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- attribuer ces marchés aux les sociétés mieux-disantes et pour les montants indiqués ci-avant ;
- autoriser le Président à signer ces marchés et tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant des marchés.

Après en avoir délibéré par 118 voix pour, le conseil communautaire :

- attribue ces marchés aux les sociétés mieux-disantes et pour les montants indiqués ci-avant ;
- autorise le Président à signer ces marchés et tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant des marchés.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*